

# Liste des frais 2025 du système suisse de garanties d'origine pour les combustibles et carburants renouvelables



Le système des garanties d'origine pour les carburants et combustibles liquides et gazeux renouvelables (système de GO CC) entre en service le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Conformément à la loi sur l'énergie, Pronovo est responsable de l'exécution des garanties d'origine et s'acquittera également de cette mission pour le nouveau système des garanties d'origine CCr, comme pour l'électricité.

Les coûts d'exécution du système de GO CCr sont couverts par des taxes, comme pour le système électrique. Les taxes maximales par transaction sont fixées dans l'ordonnance sur les émoluments et les taxes de surveillance dans le domaine de l'énergie. L'OFEN fixe les taxes effectives à percevoir pour l'année suivante. Pour 2025, les taxes suivantes sont perçues pour l'exécution du système de GO CCr:

N°	Prestation	Unité	Coûts assumés par	Frais
<b>Frais d'enregistrement</b>				
1	Accès en ligne en vue de l'inscription d'installations nationales ou étrangères. (Installations de production de substances liquides à partir d'une production annuelle dépassant 100'000 litres par installation; Installations de production de substances gazeuses à partir d'une production annuelle >1 GWh par installation; installations de production d'hydrogène >30 tonnes par installation).	Coût de base annuels par compte (indépendamment du nombre d'installations inscrites).	Producteurs et productrices; importateurs et importatrices	CHF 200.00
2	Accès en ligne pour la déclaration d'importation avec bilan massique (sans inscription d'installations)	Coût de base annuel par compte	Importateurs/importatrices	CHF 200.00
3	Accès en ligne en vue de l'inscription d'installations déjà saisies dans le système de GO pour l'électricité.	Coût de base annuel annuels par compte (indépendamment du nombre d'installations inscrites)	Producteurs/productrices	CHF 0.00
4	Accès en ligne pour les négociants/négociantes (sans inscription d'installations)	Coût de base annuel par compte	Négociants/négociantes	CHF 60.00
<b>Frais de transaction</b>				
5	Délivrance de GO (production nationale et importations physiques de liquides).	Par MWh	Producteurs/productrices; Importateurs/importatrices	CHF 0.108
6	Délivrance de GO (pour des installations qui ne cèdent pas les GO (consommation sur place).	Par MWh	Producteurs/productrices	CHF 0.00

N°	Prestation	Unité	Coûts assumés par	Frais
Frais de transaction				
7	Négoce de GO en Suisse	Par MWh	Négociants / négociantes ; Producteurs / productrices ; Importateurs / importatrices	CHF 0.00
8	Importation de certificats et de GO de l'étranger.	Par MWh	Importateurs / importatrices	CHF 0.108
9	Exportation de GO à l'étranger	Par MWh	Exportateurs / exportatrices	CHF 0.00
10	Annulation de GO	Par MWh	Négociant / négociante ; fournisseur / fournisseuse	CHF 0.00